

Opération « Monter l'ambiance... baisser le son » le 4 juillet à Lyon

Sensibilisation. Cette soirée de prévention et d'information sur le volume sonore au sein des établissements nocturnes, sera une première en France.

À partir de quel seuil, le son est-il dangereux pour l'ouïe ? Réponse : 85 décibels. Cette norme établie en Europe, est malheureusement loin d'être respectée.

Pour mieux prévenir et entendre demain

Autrefois liés au vieillissement de la population, les problèmes d'audition touchent les jeunes de plus en plus tôt.

Sensibilisé par le sujet, la ville de Lyon lance une opération pilote « Monter l'ambiance... baisser le son » dans le cadre de la charte nocturne, avec le soutien de l'Union des métiers et de l'industrie de l'hôtellerie (1), l'association Journée nationale de l'audition (JNA), l'École des DJ UCPC et les professionnels de la santé.

Sans perdre de vue les notions de plaisir et convivialité, un éventail assez large de cinq solutions est proposé aux établissements de nuit : réduire de 3 décibels le son de 105 (soit diviser par deux la pression acoustique), mettre en place un espace de repos auditif, faire un break musical moins fort de dix minutes toutes les deux heures, débiter la soirée avec un volume sonore moins fort et atteindre le seuil vers 2 heures seulement, mettre à disposition des protections auditives.

Pierre Chambon (président de l'UMIH Nuit 69) envisage une

réelle représentativité, ce jeudi soir 4 juillet, des établissements de taille de la ville de Lyon : « Si on touche une trentaine d'entre eux, ce serait déjà une vraie mobilisation. On souhaite appliquer ce concept à d'autres grandes villes. Nos professionnels sont le reflet de la société. Ils sont souvent précurseurs en matière de prévention et respect de la législation, que ce soit au niveau des MST, tabac, alcool, drogue et conduites à risques. Il y a les oreilles des clients mais aussi les nôtres et celles de nos employés ! »

Le premier adjoint, Jean-Louis Touraine évoque un problème de santé publique avec « de graves conséquences physiologiques ». « Cela joue sur l'équilibre cardio-vasculaire et neuropsychique. Au-delà du 4 juillet, il faut faire réfléchir les jeunes et toutes les générations ».

« Au maximum une heure par jour son baladeur »

Professeur Hung Thai Van

Un avis partagé par les professionnels de la santé tels que le Professeur Hung Thai Van qui met en garde : « Pour ne pas affecter son audition, il faudrait écouter au maximum une heure par jour son baladeur, pas plus de 100 décibels et nous consulter dès que les symptômes suivants persistent au-delà de 24 heures : acouphènes, baisse de la sen-



■ Les jeunes ont de plus en plus de problèmes auditifs. Pour les ORL, ils ne devraient pas se servir de leur baladeur plus d'une heure par jour à raison de 85 décibels, sous peine de risques d'acouphènes, baisse de la sensibilité auditive, troubles de la tension... Photo archives DR

sibilité auditive, hyper acousie, troubles de la tension. » Cette soirée expérimentale tournée vers la jeunesse et les professionnels de la nuit a vocation à perdurer et à se

généraliser sur l'ensemble du territoire français. En septembre, une restitution des résultats de cette première expérience sera communiquée. ■ Nadine Micholin

(1) Première organisation professionnelle nationale du monde de la nuit avec plus de 4 500 établissements adhérents. site : <http://www.lesoreilles.com>

Les problèmes de perte d'audition touchent 6 millions de Français (7 % de la population)

► En France, 7 % des individus souffrent d'une perte auditive, 2,5 millions de personnes ont des problèmes d'acouphènes. Quelque 500 000 prothèses sont vendues en France par an. 100 000 personnes touchées dans l'agglomération lyonnaise.

► Les échelles
85 décibels : niveau de seuil dangereux, pas plus de 40 heures hebdomadaires.
105 décibels au sein des établis-

sements nocturnes. Avant les années 1980, 15 à 16 % de surdités sévères étaient liés principalement à l'activité professionnelle. Depuis, 19 à 20 % de surdités sont liés aux loisirs et plaisirs. 60 % des collégiens et lycéens écoutent, via des baladeurs MP3, deux heures par jour à 85 décibels. Plus d'un tiers d'entre eux règlent leur baladeur au maximum à 100 décibels. 20 % continuent de profiter de leur

baladeur en dormant
Enquête de 2012 réalisée sur 900 personnes de 13-25 ans
67 % écoutent de la musique entre 1 et 4 heures par jour.
52 % ont ressenti une fatigue, une douleur, une lassitude.
42 % des maux de tête
30 % des acouphènes (sifflements, bourdonnements).
43 % sont exposés à un problème de surdités.
57 % sont âgés de 19-25 ans.



■ Le restaurant « Le Do Mo », qui a ouvert récemment un bar lounge de 18 heures à 1 heure du matin, baissera le son le 4 juillet, bien que sa musique ne soit pas excessivement forte. Photo Pierre Augros



■ Présentation à l'Hôtel de ville en présence des acteurs de cette première : Jean-Louis Touraine, Céline Faurie-Gauthier, élus de la mairie centrale, Pierre Chambon et Laurent Duc (UMIH 69), Jean Stanko et Jean Louis Horvilleur (JNA), Professeurs Hung Thai Van et Alain Bergeret, Pascal Tassy (école DJ UCPC). Photo Nadine Micholin